Chez les Panet

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec et Bibliothèque et Archives Canada

Titre : Chez les Panet / Michel Langlois
Nom : Langlois, Michel, 1938- , auteur
Langlois, Michel, 1938- | La succession
Description : Sommaire incomplet : tome 2. La succession
Identifiants : Canadiana 20230067255 | ISBN 9782897839314 (vol. 2)
Classification : LCC PS8573.A58123 C44 2023 | CDD C843/.6–dc23

© 2024 Les Éditeurs réunis

Illustration de la couverture : Jonathan Ly

Les Éditeurs réunis bénéficient du soutien financier de la SODEC et du Programme de crédit d'impôt du gouvernement du Québec.

Financé par le gouvernement du Canada | Canada

Édition
LES ÉDITEURS RÉUNIS
lesediteursreunis.com

Distribution nationale
PROLOGUE
prologue.ca

Imprimé au Canada

Dépôt légal : 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

MICHEL LANGLOIS

Chez les Panet

★★ *La succession*

LES ÉDITEURS RÉUNIS

Du même auteur

Chez les Panet

1. *Au-delà du rêve,* 2023

La vie avant tout

1. *Le destin en marche,* 2020
2. *En pleine action*, 2020
3. *La vérité sans compromis*, 2021
4. *Par monts et par vaux*, 2021

Le temps de le lire

1. *Une vie bien fragile*, 2017
2. *Une vie nouvelle*, 2017
3. *Les années fastes*, 2018
4. *La force du destin*, 2018
5. *Une vie débordante,* 2018

La force de vivre

1. *Les rêves d'Edmond et Émilie*, 2009, 2012, 2017
2. *Les combats de Nicolas et Bernadette,* 2010, 2012, 2017
3. *Le défi de Manuel*, 2010, 2012, 2017
4. *Le courage d'Élisabeth*, 2011, 2012, 2017

Ce pays de rêve

1. *Les surprises du destin*, 2011
2. *La déchirure*, 2012
3. *Le retour*, 2012
4. *Le mouton noir*, 2013

Les gardiens de la lumière

1. *Maîtres chez soi*, 2013
2. *Entre des mains étrangères*, 2014
3. *Au fil des jours*, 2014
4. *Le paradis sur terre*, 2015

Il était une fois à Montréal

1. *Notre union*, 2015
2. *Nos combats*, 2016

Il était une fois à Québec

1. *D'un siècle à l'autre*, 2016
2. *Au gré du temps*, 2016

Un p'tit gars d'autrefois

1. *L'apprentissage*, 2011
2. *Le pensionnat*, 2012

PREMIÈRE PARTIE

Un digne successeur

1

Québec, 1777

Jean-Antoine ferma la porte doucement. Il venait d'avoir une longue et sérieuse conversation avec sa mère.

— Mère, vous le savez, je vais avoir bientôt vingt-sept ans, lui avait-il rappelé. Il est temps que je fonde ma propre famille.

— Tu as pleinement raison. Mais si tu nous quittes, qui verra à nous protéger, tes sœurs et moi, contre les excès de ton père ?

— Je me charge d'engager quelqu'un pour le faire. En réalité, Nestor parvient aussi bien que moi à le ramener à la maison. Un autre y arrivera. C'est triste à dire, mais dans l'état où père se trouve, je crains fort qu'il ne s'achemine rapidement vers sa fin.

— Ne dis pas ça ! Ça porte malheur !

— Mère, il faut voir les choses en face et s'y préparer en conséquence.

— Je t'en prie, reste encore un peu avec nous que je puisse voir quelle solution serait la meilleure pour nous tous.

Il avait toutes les raisons du monde de vouloir quitter le toit paternel. Ce qui l'avait contraint jusque-là à ne pas le faire était son statut de fils aîné d'une famille de douze enfants. Allait-il laisser sa mère et ses sœurs victimes des humeurs de leur père ? Il en allait

de la réputation de la famille. Il était très songeur. N'avait-il pas le droit de penser un peu à lui-même ? Il estimait avoir bien joué son rôle, en soutenant tout le monde au cours des dernières années alors que leur père avait tranquillement sombré dans l'alcool. Il lui semblait bien légitime de fonder sa propre famille. Il continua à réfléchir longuement à la situation.

Sa sœur aînée Louise-Françoise l'assura qu'elle demeurerait à la maison et continuerait de seconder sa mère jusqu'à ce que les plus jeunes de la famille puissent se débrouiller seuls. Bernard-Claude et Jacques se destinaient à la prêtrise et vivaient au Grand Séminaire. Marie-Anne, malgré sa maladie, était toujours là ainsi que Geneviève-Victoire qui parlait de devenir religieuse. À vingt ans, Jean-Baptiste quitterait bientôt la maison. Ainsi, la situation n'était pas si critique. Marie-Anne, à dix-huit ans, Thomas-Charles, à dix-sept ans, et François-Louis, à seize ans, n'étaient plus des enfants. En cas de besoin, ils pourraient intervenir. Sa mère et sa sœur ne devraient en réalité se préoccuper que de voir de plus près au bien-être de Marie-Françoise et Louise-Rose qui elles non plus n'étaient plus des bébés, la plus jeune ayant dix ans.

Plus Jean-Antoine réfléchissait à la décision qu'il voulait prendre et qu'il avait communiquée à sa mère, plus il sentait qu'il avait raison d'agir de la sorte. Témoin privilégié des ravages que l'alcool causait quotidiennement chez son père, il se sentirait en quelque sorte délivré d'une tâche qu'il exécrait. Il ne serait plus constamment obligé d'intervenir pour éviter des débordements regrettables chaque fois que ce dernier, trop ivre pour se rendre compte de ses actes, sortait de ses gonds en menaçant le monde entier.

Malgré tout, il ne parvenait pas à lui en vouloir. Il gardait de ses relations avec son père de trop beaux souvenirs. Ce dernier avait toujours bu. En réalité, ce n'était que ces dernières années qu'il s'enivrait au point de ne plus se maîtriser. Ça n'avait pas toujours

été ainsi. Si Jean-Antoine était aujourd'hui notaire et avocat, il le lui devait. Son père lui avait tout appris. Il se rappelait les heures agréables passées en sa compagnie à mémoriser les différentes subtilités du droit. Il en avait mis des jours et des semaines, des mois et des années, le nez dans les livres, pour maîtriser les lois et savoir comment argumenter pour défendre une cause en justice ! Fort heureusement, il jouissait d'une bonne mémoire. Il se souvenait rapidement dans quel volume il avait lu tel passage de la loi ou à quelle occasion il s'en était servi pour défendre tel ou tel point.

Tout cela lui remontait à la mémoire chaque fois qu'il plaidait à la Cour des plaidoyers communs. Il était conscient que, sans l'aide de son père, jamais il n'aurait pu occuper ce poste si prestigieux qui lui permettait de si bien gagner sa vie. De plus, sa situation de fils aîné de la famille l'avait habitué à se débrouiller, il n'avait donc aucune crainte du lendemain. Ce qui l'interpellait passablement, toutefois, touchait son avenir immédiat. Comme il avait mis de l'argent de côté au cours des dernières années comme notaire et avocat, il avait longuement réfléchi à quoi il allait l'employer.

La providence lui vint en aide quand Marie-Anne Barbel, la veuve du marchand Louis Fornel, se décida, après douze ans de deuil, à procéder au partage de ses biens avec ses enfants. Il fut l'homme le plus heureux du monde quand la veuve s'adressa à lui pour le réaliser.

Il en fit part à sa mère.

— Mère. Vous ne savez pas ce qui m'arrive ?

— À te voir si enthousiaste, il s'agit certainement d'une bonne nouvelle.

— Vous avez absolument raison. La veuve Fornel m'a demandé de procéder au partage de ses biens avec ses enfants.

— Tu vas avoir à gérer là tout un contrat. À part son magasin, combien possède-t-elle de maisons à Québec ?

— Si je ne m'abuse, au moins quatre.

— Et elle a combien d'héritiers ?

— Cinq. Un garçon et quatre filles.

— Mais dis-moi ce qui te réjouit tant de ce partage.

— Elle se départit de sa seigneurie de Bourg-Louis.

Sa mère le regarda droit dans les yeux avant de demander :

— Aurais-tu l'intention de l'acquérir ?

— On ne laisse pas passer une pareille occasion ! s'exclama-t-il. Ça ne se présente qu'une fois dans une vie. Moi qui ai tant aimé nos expéditions à L'Ancienne-Lorette, jamais je n'aurais cru pouvoir un jour devenir seigneur d'une seigneurie voisine.

— Pauvre enfant ! Tu rêves. As-tu les sous nécessaires pour t'en porter acquéreur ?

— Peut-être pas totalement, mais j'ai suffisamment d'argent de côté pour faire une offre très sérieuse. N'oubliez pas que mes plaidoiries comme avocat ces dernières années m'ont rapporté beaucoup de sous, tout comme les actes notariés que j'ai rédigés et que je continue d'accumuler et également les ventes de maison qui m'ont été confiées. S'il me manque de l'argent pour l'acheter, je l'emprunterai.

— Tu te sens les reins assez solides pour prendre ce risque ?

— Absolument !

— Tu es assez vieux pour savoir ce que tu fais. Si jamais les choses tournent mal, tu te souviendras que ta mère t'avait mis en garde.

— N'ayez pas de soucis. S'il n'en tient qu'à moi, cette seigneurie restera longtemps dans la famille.

Moins d'un an plus tard, son père mourait. Il était désormais le chef de la famille. Il pouvait décider lui-même de son avenir. Il allait enfin pouvoir s'installer à sa guise et faire sa vie comme il l'entendait sans avoir de comptes à rendre à qui que ce soit. Il n'allait pas s'en priver. Il commença par ouvrir son étude de notaire, rue de la Fabrique. Il ne perdit pas de temps à se constituer sa propre clientèle. Mais il n'était pas satisfait de l'endroit où il vivait. Il songea à s'acheter une maison. Toutefois, il devait au préalable s'occuper de la succession de la veuve Fornel.

2

La veuve Fornel était une femme qui avait pris avec profit la succession de son mari et avec le temps avait été considérée en affaires comme l'égal de n'importe quel homme. Mais depuis quelques années, les choses tournaient moins bien pour elle. Son magasin de la place Royale rapportait moins et ses maisons de la basse-ville avaient toutes besoin d'être rénovées. De plus, sa seigneurie de Bourg-Louis lui causait plus de dépenses que de revenus. Voilà pourquoi, se voyant vieillir, elle avait décidé de procéder au partage de ses biens avec ses enfants maintenant d'âge à s'administrer eux-mêmes.

Une des premières préoccupations de Jean-Antoine fut donc de relever les dettes de la communauté de Marie-Anne Barbel avec feu son mari. Il fit passer une annonce dans *La Gazette de Québec*, demandant à tous ceux à qui la veuve Fornel devait une somme quelconque de bien vouloir se manifester, preuves en main, tout comme ceux qui lui devaient de l'argent. Il se rendit compte assez vite que les dettes de la succession étaient passablement élevées. Il vit en tout premier lieu à ce qu'elles soient remboursées. Puis, il calcula la valeur des biens dont elle disposait.

Afin d'être équitable envers chacun de ses cinq enfants, comme elle possédait une bien mince somme après le paiement de ses dettes, la veuve résolut de mettre en vente à peu près tout son patrimoine, en commençant par sa seigneurie et en incluant ses maisons de la basse-ville.

Pour pouvoir réaliser un partage équitable, Jean-Antoine procéda à l'évaluation de la seigneurie et des maisons qui furent simultanément mises en vente. Par équité pour Louis Fornel, le fils aîné qui en héritait, il devait d'abord s'assurer de la valeur de la seigneurie. Pour en déterminer le prix, il en fit le tour en relevant et en évaluant chacune des terres qu'elle couvrait. Cette seigneurie n'était pas habitée et n'avait réellement de valeur que par son étendue et les possibilités qu'elle offrait pour le futur. Il fit paraître dans *La Gazette de Québec* l'annonce suivante :

« À vendre par licitation, les trois maisons, le terrain avec une maison et le fief ci-après désignés, dépendant de la succession de feu le sieur Louis Fornel et de la communauté qui a été entre lui et dame Marie Anne Barbel, sa veuve.

La première criée se fera demain, vendredi le 21 mars du présent mois, à onze heures du matin, en la Cour des plaidoyers communs attenante à Québec, au Collège des Révérends Pères Jésuites ; la seconde le vendredi 11 avril prochain, et la troisième criée, vente et adjudication le 18 du même mois d'avril, à pareil lieu et heure. Si quelqu'un prétend avoir droit par hypothèque, servitude ou autrement sur lesdites maisons, masure et sur le fief, il est requis d'en faire sa déclaration avant l'adjudication, en l'office de Maître Boisseau, greffier de la Cour. Les conditions de vente sont déposées au Greffe, seront lues lors des criées et seront communiquées par Maître Panet, notaire et avocat, en son étude à Québec, rue de la Fabrique. Il sera donné de bonnes sûretés et des facilités aux adjudicataires.

Description des biens à vendre :

1. Une maison à quatre étages du côté de la rue Saint-Pierre, et à trois étages sur la place du marché de la basse-ville de Québec, maintenant occupée par le capitaine Napier.

2. Une maison à trois étages du côté de ladite rue Saint-Pierre, et à deux étages sur la place du marché de cette basse-ville de Québec, actuellement occupée par le sieur Cugnoud.

3. Une maison située à la basse-ville de Québec rue Sous-le-Fort, occupée par la dame veuve Fornel.

4. Un terrain avec une masure de maison et un hangar, situés à la Canoterie en la basse-ville de Québec, dont la maison est occupée par le sieur Toupin et sur lequel terrain et masure il sera facile d'établir une distillerie.

5. Un fief de deux lieues trois quarts ou environ de front sur trois lieues de profondeur, situé par-derrière la seigneurie de Neuville dite Pointe-aux-Trembles près de Québec, joignant d'un côté la seigneurie de Saint-Augustin et d'autre le fief de Belair.

Pour savoir l'étendue des terrains sur lesquels lesdites maisons et masures sont assises et avoir d'autres éclaircissements, il faut recourir aux affiches apposées aux églises, aux maisons à vendre et s'adresser à Jean-Antoine Panet. »

À la suite de ces annonces répétées la veille de chaque criée et sachant après l'adjudication des maisons et de la seigneurie ce que la veuve Fornel avait touché, Jean-Antoine fut en mesure d'évaluer sa fortune et il put procéder au calcul du partage des biens entre elle et ses enfants.

De toutes ces transactions, celle qui l'intéressa le plus fut sans contredit la vente de la seigneurie de Bourg-Louis. Depuis son enfance, chacun de ses séjours non loin de cette région lui avait été agréable, à l'exception du dernier. Il n'attendit pas plus longtemps et il n'hésita pas un instant à s'en porter acquéreur. Cette immense seigneurie au nord de celle de Neuville s'étendait au nord-ouest jusqu'à la rivière Sainte-Anne. Aussi,

le 18 avril 1777, à la Cour des plaidoyers communs, il n'hésita pas à miser dessus et elle lui fut adjugée comme dernier enchérisseur. Du coup, il devint seigneur de Bourg-Louis.

Mais ça ne lui suffisait pas et il décida d'acheter une maison de pierres de deux étages, rue Buade, au coin de la rue du Trésor.

3

Seigneur de Bourg-Louis, Jean-Antoine ne tarda pas à se familiariser avec les obligations qui étaient siennes. Le hasard fit qu'à une réunion touchant l'application des lois anglaises il rencontra le notaire et arpenteur Joseph Papineau de Montréal.

Ce dernier était en pleine conversation avec le notaire Miray qui lui demandait :

— C'est bien vous, maître Papineau, qui, il y a deux ans, en pleine invasion américaine, avez rapporté de Montréal des documents importants au gouverneur Carleton ? Je serais curieux que vous me fassiez le récit de ce voyage.

Pour ne rien perdre de la conversation, Jean-Antoine s'approcha.

— Rien de plus simple, mon ami. On nous interpella, M. Lacombe et moi, pour cette mission qu'on disait périlleuse.

— L'était-elle vraiment ?

— Elle l'était, mais nous prîmes toutes les précautions nécessaires pour en faire un simple voyage entre Montréal et Québec, sauf que dans les bâtons creux dont nous nous servions comme d'une canne pour marcher, nous avions dissimulé et bien enroulé les précieux documents expédiés de Londres à l'intention du gouverneur. Nous étions bien conscients que, si nous nous faisions prendre par les Américains, nous risquions fort d'être pendus.

Comme ces derniers qui assiégeaient Québec avaient concentré le plus gros de leurs troupes sur la rive nord du fleuve, nous sommes venus à Québec par la rive sud.

— Avez-vous fait tout ce trajet à pied ?

— C'était au milieu de l'hiver. Nous avons pensé venir en traîne tirée par des chiens. Mais en y réfléchissant bien, nous risquions beaucoup plus d'être repérés en agissant de la sorte. Nous avons donc opté pour nous y rendre à pied, en raquettes.

— L'expédition s'est bien passée ?

— On ne peut mieux.

— Où passiez-vous vos nuits ?

— D'un presbytère à l'autre. Comme vous le savez, les curés avaient été bien avisés par l'évêque de favoriser nos dirigeants anglais. Ils nous ont tous reçus aimablement en se faisant un devoir de nous loger le plus convenablement possible. En général, leurs presbytères contiennent plusieurs chambres destinées à recevoir leurs confrères de passage. Nous avons eu droit à cette occasion à un traitement semblable.

— Avez-vous eu des moments d'alerte ?

— Un seul, non loin de Deschaillons. Nous avons aperçu de loin une patrouille d'une dizaine de soldats qui se dirigeaient vers le village. Nous nous en sommes éloignés en contournant la place par un rang plus au sud qui nous a menés jusque tard en soirée au presbytère de Sainte-Croix. Ce fut tout un émoi de réveiller le curé pratiquement au milieu de la nuit. Homme de peu de foi, il ne voulait pas croire ce que nous lui racontions, jusqu'à ce que nous lui montrions les documents dont nous avions la garde. Deux jours plus tard, nous nous trouvions non loin de la Pointe-de-Lévis, presque en face de Québec. Le pont de glace était bien ouvert,

mais aussi surveillé par des patrouilleurs américains. En nous y risquant, nous pouvions attirer l'attention. Nous sommes revenus quelque peu sur nos pas et nous avons choisi de traverser à un endroit où il y avait une bonne accumulation de blocs de glace.

— L'avez-vous fait de jour ?

— Non. De nuit. Nous avions apporté chacun une chemise blanche et un mouchoir. Nous avons vêtu notre chemise et nous avons posé notre mouchoir sur notre tête. De la sorte, en nous faufilant entre les blocs de glace, nous disparaissions dans le blanc environnant. La traversée s'est faite sans encombre. Le lendemain, nous nous sommes mêlés aux gens à la haute-ville et nous avons abouti sains et saufs chez le gouverneur.

Jean-Antoine avait écouté avec intérêt ce récit de M. Papineau. Il lui demanda s'il comptait être à Québec pour longtemps.

— Un ou deux jours encore.

— J'aimerais, lui dit-il, vous voler une heure de votre temps. Auriez-vous la gentillesse de passer à mon étude, rue de la Fabrique ?

— Comptez sur moi, je m'y arrêterai demain vers onze heures.

Le notaire Papineau était reconnu dans toute la province pour ses connaissances concernant l'administration des seigneuries. Il s'occupait depuis des années de faire valoir celles des Jésuites. Il était l'homme tout désigné pour répondre aux questions de Jean-Antoine.

Le lendemain, à l'heure dite, Jean-Antoine le recevait à son étude. Il ne tarda pas à aller droit au but.

— Si j'ai tenu à causer avec vous, expliqua-t-il, c'est que vous êtes reconnu comme le spécialiste en administration de seigneuries. Or, je viens d'acheter la seigneurie de Bourg-Louis et j'ignore totalement par où commencer pour l'administrer judicieusement.

— Par le commencement, répondit M. Papineau en souriant. La première démarche que vous avez à réaliser ou faire réaliser est un plan précis de votre seigneurie. Vous devez connaître la mesure de chaque terre qui s'y trouve afin de déterminer combien celui ou ceux qui y habitent vous doivent annuellement en cens et rentes. Du même coup, votre plan vous permettra de dénombrer les bâtiments qui s'y élèvent, de même que les chemins et bouts de chemin qui y mènent et la traversent, les rivières et les ruisseaux qui y coulent, les lacs qu'on y rencontre, les inégalités qui la marquent, etc.

— Qui peut dresser un tel plan ?

— Un bon arpenteur peut le faire et, quand vous avez le plan en main, vous pouvez l'étudier à fond pour déterminer l'emplacement de votre manoir, celui du ou des moulins à farine et éventuellement celui de l'église ou des églises pour déterminer l'emplacement du ou des villages qui s'y élèveront.

— À ce que je vois, l'ouvrage qui m'attend n'est certes pas de tout repos.

— On a ce qu'on mérite, monsieur Panet. N'est pas seigneur qui veut !

Pour le remercier de son aide, Jean-Antoine l'invita à dîner au cabaret le plus près. Ils purent continuer à échanger sur ce qui se passait au pays et leur conversation tourna rapidement autour de l'application des lois anglaises par rapport aux lois françaises. Ils étaient d'avis tous les deux que rien ne fonctionnerait tant que ne seraient pas créées des lois adaptées au pays.